

## **MOUVEMENT 2021 - SAVOIE**

### **AIDE A LA SAISIE DES VOEUX**

Tous les participants au mouvement départemental 2021 formuleront leurs vœux (maximum 40 vœux) sur l'application « MVT1D » accessible depuis IPROF rubrique « Services » puis « Mouvement intra départemental ».

Chaque enseignant pourra, **du 22 avril au 5 mai 2021** :

- Consulter la liste des postes
- Saisir, modifier, ajouter, annuler des vœux
- Vérifier ses vœux

**N'attendez pas le dernier jour pour vous connecter au serveur**

#### **Consultation des postes et saisie des vœux**

##### 1- Consultation des postes

La liste générale des postes vacants et susceptibles de l'être sera publiée sur le PIA à compter du 16 avril 2021.

L'application « MVT1D » permet de faire une recherche de poste par commune, école, nature de poste, zone...

La saisie des vœux peut être effectuée soit en cliquant sur les postes sélectionnés dans la liste interne à l'application, soit directement après avoir préparé sa liste de vœux.

##### 2- Saisie des vœux

Les vœux formulés peuvent être des vœux précis sur une école ou des vœux géographiques regroupant plusieurs communes. Un vœu formulé sur une zone géographique signifie pouvoir obtenir tout poste situé à l'intérieur de cette zone.

L'algorithme du mouvement prendra en compte tout vœu précis placé avant ou après le vœu géographique et cherchera ce poste au sein de la zone, ou à défaut le poste le plus proche de l'école demandée en vœu précis. Il est donc important de bien intégrer dans les vœux plusieurs vœux précis indicatifs.

Pour les enseignants affectés à titre provisoire ou sans poste, vous devrez saisir au moins deux vœux infra-départementaux (détail des zones annexe 1 des règles de gestion CF LDGA ).

Au sein des zones infra-départementales, vous pourrez solliciter différents types de postes, identifiés par des codes « Mouvement Unité de Gestion » (MUG) du type « Enseignant » pour ECEL, ECMA et TS, « ASH » pour les postes de l'ASH, « DIR 2 à 7 classes » et « DIR 8 et 9 classes » pour les postes de directions.

La saisie se fera sur deux écrans distincts, dont l'un accessible uniquement aux agents affectés à titre provisoire ou sans poste :

Affectation à titre provisoire ou sans poste	Affectation à titre définitif
1- Accès à l'écran 2 pour la saisie des vœux de zone infra-départementale : <u>2 vœux minimum obligatoires</u> 2- Accès à l'écran 1 pour la saisie des vœux précis et des zones géographiques : <u>40 vœux maximum</u>	Accès à l'écran 1 pour la saisie des vœux précis et des zones géographiques : <u>40 vœux maximum</u>

Chaque participant est responsable de la saisie de ses vœux ; il convient que celle-ci soit vérifiée attentivement. Il est recommandé d'éditer le récapitulatif des vœux, proposé en fin de validation. Aucune correction ne sera effectuée ultérieurement par l'administration quel que soit le motif invoqué par l'intéressé.

### **Accusé de réception des vœux**

Le 26 mai 2021, un accusé de réception récapitulant les vœux saisis et précisant le barème validé pour le mouvement départemental 2021 vous sera adressé dans MVT1D.

Les éventuelles contestations de barème devront être envoyées aussitôt et au plus tard le 8 juin 2021 sur la boîte départementale du mouvement [ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr)

**Après cette phase, à compter du 9 juin 2021, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel. Ils sont arrêtés définitivement par l'IA-DASEN.**

### **Consultation des résultats**

Les résultats seront consultables via l'application « MVT1D » et dans votre messagerie IPROF à compter du 15 juin 2021 à partir de 15 heures